

## Les forces du souterrain

Par Guylaine Beaupré

L'Alliance pour la protection des infrastructures du Québec (APISQ) a été fondée en 2003 au Québec et est partenaire régional du *Common Ground Alliance* (CGA), un réseau nord américain qui s'active dans la promotion de la prévention des dommages. Elle regroupe des personnes et des organisations issues de 22 groupes d'intérêts pour partager leurs enjeux et trouver collectivement des solutions à des problèmes liés aux dommages causés aux infrastructures souterraines.



On trouve sous le sol un spaghetti de conduites où s'entrecroisent égouts, aqueducs, réseaux de communications, réseaux de transport et d'alimentation en électricité et en produits gaziers, etc. Évidemment, au fil des années, dans certaines zones urbaines, la densité de conduites n'a cessé de s'amplifier, élevant en même temps les risques de bris lors de travaux d'excavation. C'est ainsi que suite à des incidents majeurs ayant coûté la vie de citoyens, le gouvernement fédéral américain, par l'entremise de son ministère des Transports, a exigé des propriétaires/exploitants de réseaux souterrains, particulièrement les transporteurs de gaz et d'hydrocarbures, qu'ils développent des moyens pour réduire les risques inhérents aux travaux d'excavation, menaçant d'y aller d'une législation musclée si l'industrie ne réussissait pas à se prendre en main.

C'est ainsi qu'est né, en 1999, le *Common Ground Alliance* (CGA). Cet organisme, réunissant les différentes parties prenantes du monde des infrastructures souterraines, s'est donné comme mandat de développer de manière consensuelle les meilleures méthodes de travail, à partir de la conception d'un projet jusqu'à son dénouement. Depuis, le CGA est devenu l'organisme de référence en matière de prévention des dommages. On compte parmi ses réalisations le développement

d'un réseau d'environ 50 partenaires régionaux et l'introduction à la grandeur des États-Unis du 811, numéro de téléphone à trois chiffres pour accéder au centre local d'appels unique. Toutefois, l'implantation du 811 au Canada, et particulièrement au Québec, n'est pas prête à voir le jour.

Les groupes visés par la prévention des dommages sont évidemment les excavateurs dont ceux qui s'occupent du secteur du génie civil (routes, eau potable, eau usées), d'aménagement paysager, de la construction résidentielle, commerciale et industrielle. Tous ces excavateurs sont parties prenantes dans l'APISQ ainsi que les propriétaires et exploitants d'infrastructures souterraines comme les municipalités, Hydro Québec, Gaz Métro, Bell Canada, les distributeurs d'hydrocarbure, le centre d'appels Info-Excavation, les services d'urgences, les organismes de réglementation et de contrôle.



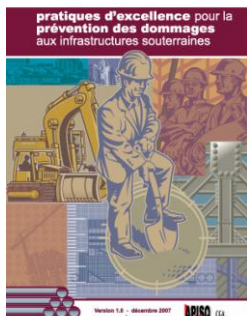
Les bris aux réseaux souterrains amènent souvent des coupures de services indues. Ils peuvent aussi entraîner des blessures graves et même la mort de travailleurs. Les télécommunications, l'eau potable et les égouts, la distribution électrique, la distribution du gaz naturel, entre autres, font partie des services qui peuvent être interrompus. Si les coûts de réparation d'un réseau se chiffrent assez facilement, les coûts sociaux ou indirects, quant à eux, sont difficilement quantifiables. Toutefois, il est facile d'imaginer une facture salée quand on pense notamment aux entreprises, aux résidences, aux hôpitaux et à la circulation routière affectés, de même que les services d'urgences appelés sur les lieux.

## **Prévention des dommages, une responsabilité partagée**



Les bris aux installations souterraines peuvent habituellement être évités. Lorsque les meilleures façons de faire sont respectées par les différentes parties prenantes dans un projet de construction ou de réhabilitation, il en découle des chances accrues d'une excavation sans bris, sans dommage et sans accident. La responsabilité de prévenir les dommages incombe à toutes les parties prenantes dans un projet. La conception et le design du projet, le centre d'appels unique, la localisation des réseaux enfouis, le respect de pratiques de creusement sécuritaires par les excavateurs, l'élaboration d'une cartographie appropriée ainsi qu'une sensibilisation efficace des différents publics cibles sont toutes des étapes interdépendantes du processus de prévention des dommages.

En décembre dernier, l'Alliance complétait l'élaboration d'un guide des pratiques d'excellence en prévention des dommages aux infrastructures souterraines qui vise justement à joindre toutes les parties prenantes et à les sensibiliser à leur rôle à jouer quand vient le temps de réduire les bris aux réseaux enfouis de services publics.



Ce guide est disponible pour tous les membres de l'APISQ, donc toute organisation qui souhaite s'impliquer et contribuer à l'amélioration du bilan de bris sur les chantiers de construction au Québec

Tout comme le développement durable, la prévention des dommages aux infrastructures souterraines est un choix de société qui place l'être humain au cœur des préoccupations. Il présuppose que les propriétaires/exploitants de réseaux adhèrent au centre d'appels unique et que les excavateurs appellent avant de creuser. En réduisant les bris, nous répondrons aux principes du développement durable qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.

L'APISQ, à travers ses membres, vise à améliorer le bilan des bris aux réseaux enfouis au Québec et ainsi réduire les désagréments qui peuvent affecter n'importe qui. Joignez-vous au mouvement et faites une différence!